



Guide de présentation d'un projet Concours 2025-2026

Table des matières

Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP)	3
Thèmes du concours	3
Recevabilité.....	5
Évaluation et financement	5
Planification, encadrement, suivi et résultats	6
Échéancier.....	7
Dépenses admissibles.....	7

1. Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP)

Le Vice-rectorat aux études (VRE) met à la disposition des membres du personnel œuvrant à la formation à l'Université de Sherbrooke (UdeS), un fonds destiné à appuyer le développement, l'expérimentation et l'innovation pédagogiques dans le but d'enrichir et de promouvoir la qualité de l'enseignement, de l'encadrement et de l'apprentissage à tous les cycles.

Le FIP est ouvert aux projets proposant des innovations conduisant au développement :

- de stratégies ou de modalités pédagogiques;
- de modalités d'évaluation des apprentissages;
- de création de matériels pédagogiques.

Dans le cadre de l'engagement du Vice-rectorat aux études envers l'éducation ouverte, notamment au niveau de l'accessibilité et du partage des connaissances, les projets d'innovation pédagogique financés seront, à terme et dans la mesure du possible, mis à disposition de la communauté en tant que ressource éducative libre (REL). Cette décision témoigne de la volonté de l'UdeS de favoriser la collaboration et l'accès aux outils et méthodologies novateurs développés grâce au programme du Fonds d'innovation pédagogique (FIP).

Les directions facultaires et les centres universitaires de formation (CUF) sont invités à soumettre des projets d'innovation pédagogique dans une ou plusieurs activités pédagogiques ou dans l'ensemble des activités d'un ou de plusieurs programmes d'études.

2. Thèmes du concours

Les fonds étant limités, les thèmes soumis annuellement sont rattachés aux priorités actuelles en pédagogie de l'enseignement supérieur à l'UdeS.

Dans ce contexte, les projets déposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes du concours présentés plus bas et démontrer clairement leurs liens avec les priorités de la faculté ou du centre universitaire de formation.

Tout au long de la construction et de la conception du projet, le responsable peut, au besoin, consulter le Service de soutien à la formation (SSF).

Intelligence artificielle (IA)

Comprendre, analyser, évaluer, poser un regard critique et utiliser à bon escient l'information disponible sur le web ou générée par les IA.

- Comment l'IA peut aider à l'évaluation des apprentissages?
- Comment l'IA peut soutenir l'apprentissage de compétences de haut niveau?
- Utiliser l'IA comme outil d'enseignement

Pour plus d'informations:

[Evaluer ere IA-V1-3 \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/usherbrooke/ia-v1-3)

[Intelligence artificielle - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/usherbrooke/ia-v1-3)

Enseignement et encadrement aux cycles supérieurs	<p>Mettre en œuvre des moyens pour stimuler, soutenir, évaluer l'apprentissage, le développement professionnel et aider la progression et la réussite des personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transition entre les cycles • Intégration de méthodes pédagogiques actives • Mise en place d'activités d'apprentissage expérientiel • Développement des compétences transversales • Développement d'outils pour favoriser la réussite • Collaboration entre les disciplines • Développement de bonnes pratiques en encadrement en particulier au niveau de la rétroaction
Développement durable dans la formation	<p>Mettre de l'avant un projet à l'échelle d'une ou plusieurs activités pédagogiques ou encore d'un programme, qui vise l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU.</p> <p>Pour plus d'informations: https://perspectivesssf.espaceweb.usherbrooke.ca/2022/10/01/developpement-durable-dans-la-formation-une-strategie-institutionnelle-pour-former-des-personnes-etudiantes-branchees-sur-notre-monde/</p>
Évaluation des apprentissages	<p>Concevoir des évaluations qui agissent comme des leviers pour favoriser les apprentissages en profondeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journal de bord réflexif favorisant la métacognition sur des gestes posés ou des problèmes résolus. • Évaluation de travaux par les pairs évaluée ensuite par la personne enseignante. • Modalités de rétroaction « par étapes », permettant à la personne étudiante de se tromper, d'apprendre et de se réajuster. • Comment évaluer à l'ère de l'intelligence artificielle ? <p>Pour plus d'informations: https://perspectivesssf.espaceweb.usherbrooke.ca/2021/04/01/donnees-probantes-en-education-remplacer-les-examens-oui-mais-par-quoi/ GÉAN : Guide pour évaluer les apprentissages avec le numérique – Perspectives SSF (usherbrooke.ca)</p>
Arts et culture	<p>Intégrer les arts et la culture à l'intérieur du parcours de formation comme levier pédagogique pour l'enseignement et l'évaluation afin d'enrichir les apprentissages.</p> <p>Arts et culture - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)</p>

3. Recevabilité

La recevabilité de chaque projet est évaluée par le Vice-rectorat aux études (VRE) dès la réception. Les projets qui ne respectent pas toutes les conditions de recevabilité seront retournés à la faculté ou au CUF.

Pour être recevable et présenté au comité d'évaluation, un projet doit respecter les conditions suivantes :

- démontrer clairement un lien avec un ou plusieurs thèmes du concours;
- respecter le nombre maximum de pages. Le document remis ne doit pas excéder 10 pages incluant le plan d'action et le budget. Des compléments d'information peuvent être ajoutés à la suite du formulaire, mais ils ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation;
- recevoir l'appui formel de la direction de la faculté ou du CUF. La lettre d'appui doit inclure la confirmation de l'engagement de la direction à soutenir la réalisation du projet ainsi que la démonstration qu'il cadre avec une ou plusieurs priorités facultaires;
- être déposé par la direction facultaire ou du CUF à l'aide du formulaire officiel non modifié disponible sur le site du Service de soutien à la formation (SSF) [Fonds d'innovation pédagogique - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/ssf/fonds-innovation-pedagogique).

4. Évaluation et financement

Une personne ne peut pas être responsable de plus d'un projet financé à la fois. Elle ne peut pas non plus faire partie de plus de 2 équipes FIP. Donc, si une personne est récipiendaire d'un FIP, elle ne pourra pas en déposer un deuxième avant la fin du projet en cours et ne pourra pas être membre de plus d'une autre équipe FIP.

Coordonné par la direction générale du SSF, le comité d'évaluation est composé d'au moins une personne représentante de chaque faculté ou centre universitaire de formation ainsi que de personnes conseillères pédagogiques. Ce comité transmet ses analyses et ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études. Les critères d'évaluation sont indiqués dans le Formulaire de présentation de projet [Fonds d'innovation pédagogique - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/ssf/fonds-innovation-pedagogique).

Les décisions finales sont communiquées aux directions facultaires et aux centres universitaires de formation dans la première semaine du mois de mai. Si le projet est financé, les fonds alloués sont placés sous la responsabilité de la vice-doyenne ou du vice-doyen responsable de l'enseignement ou de la direction du centre universitaire de formation et de la personne responsable du projet.

Comme le budget réservé annuellement aux FIP ne permet pas de subventionner systématiquement tous les projets recommandés par le comité d'évaluation, seuls les projets qui ont obtenu les résultats les plus élevés seront financés. Le VRE enverra, pour chaque projet évalué, une synthèse des

commentaires aux directions facultaires. Les équipes FIP non retenues pourront ainsi enrichir leur projet et déposer, lors d'un prochain concours, un projet bonifié. Les équipes financées pourront également enrichir leur projet à la lumière des commentaires.

5. Planification, encadrement, suivi et résultats

L'encadrement et le suivi des projets financés sont assurés par le Service de soutien à la formation dont la contribution vise à en optimiser le plein potentiel en permettant à la personne ou à l'équipe porteuse de bénéficier de l'expertise des personnes conseillères pédagogiques, d'avoir recours aux diverses ressources institutionnelles et d'évaluer la possibilité que le projet revête une dimension institutionnelle.

Avant de soumettre un projet, il est donc recommandé de communiquer avec le Service de soutien à la formation à l'adresse ssf@usherbrooke.ca afin de valider le type de soutien possible ou, s'il y a lieu, les coûts de production numérique excédentaire à prévoir (p. ex. un disque dur externe, des frais de déplacement, du temps supplémentaire, l'embauche d'une ressource spécialisée non disponible au SSF, etc.). Les personnes conseillères pédagogiques déléguées dans les facultés et rattachées au SSF peuvent être d'une aide précieuse pour l'élaboration d'un projet, notamment pour les étapes préalables d'analyse des besoins et de recherche d'options pédagogiques potentielles pertinentes.

Pour les projets d'innovation pédagogique de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, la collaboration sera établie avec le Centre de pédagogie des sciences de la santé.

Afin de s'assurer du bon déroulement des projets, le Vice-rectorat aux études demande aux personnes responsables de déposer, à mi-parcours, un rapport d'avancement. Un rapport final devra également être déposé six (6) mois après la fin de la réalisation du projet. Des outils seront fournis sur le site du SSF pour vous aider dans la rédaction des rapports. Les personnes responsables d'un projet dont l'avancement est jugé insatisfaisant ou n'ayant pas rempli adéquatement les obligations au terme de leur projet pourraient se voir refuser une prochaine demande.

Le Vice-rectorat aux études se réserve le droit de revoir un projet en cours, un budget ou un plan d'action. Il est aussi possible qu'une personne responsable d'un projet soit sollicitée pour présenter ses résultats aux membres d'une instance institutionnelle dans une perspective de valorisation, de rayonnement et de partage des bonnes pratiques pédagogiques.

Si elle est justifiée adéquatement, une seule demande de prolongation d'au plus une année, pourra être accordée.

Pour toute question relative au Fonds d'innovation pédagogique, veuillez communiquer avec Tania.Perron@USherbrooke.ca.

6. Échéancier

Présentation du Guide au Conseil des études :	Octobre 2024
Lancement de l'appel de projets :	Octobre 2024
Dépôt du projet à la faculté ou au CUF :	À déterminer par la faculté ou le CUF
Dépôt du projet par la faculté ou le CUF au VRE :	Voir la date indiquée dans le courriel de lancement
Communication des résultats aux directions des facultés et CUF :	Dans la semaine du 5 mai 2025
Transmission des synthèses des commentaires aux directions facultaires :	Mai/juin 2025
Rencontre de lancement :	Juin 2025
Dépôt du rapport d'avancement au VRE :	Trimestre d'hiver 2026
Dépôt du rapport final au VRE et présentation du projet d'innovation sur une instance ou un comité départemental, facultaire ou universitaire :	Six mois après la fin du projet

7. Dépenses admissibles

Le financement total pour un projet est de 20 000 \$ à raison de 12 000 \$ maximum pour l'une des deux années.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses admissibles. Pour plus de précisions ou pour tout autre type de dépenses, il est possible de s'adresser à la personne-ressource du Vice-rectorat aux études, Tania.Perron@USherbrooke.ca.

Dépenses admissibles

- L'engagement du personnel requis pour la réalisation du projet. Les taux horaires doivent être conformes aux conventions en vigueur.
- Le dégagement d'au plus une charge de travail d'une professeure ou d'un professeur.
- Les frais de droit d'auteur, de papeterie, d'achat de matériel didactique;
- Les frais de déplacement, de participation à un colloque ou congrès, d'inscription à une formation en lien avec le projet (jusqu'à concurrence de 10 % du montant attribué au projet).
- Les dépenses d'acquisition de logiciels, de licences, d'abonnements ou d'équipements informatiques ou de communication si elles sont justifiées par la nature du projet.
- Toutes dépenses consacrées au **développement** et à l'**avancement** du projet.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier.
- Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant.
- Les frais de traiteur, nourriture, café et collations.
- Toute dépense non justifiée.

8. Grille d'évaluation des projets FIP

Nom de la personne évaluatrice :

Titre du projet :

Responsable du projet :

1. Situation actuelle		
Critères	Notes	Commentaires
a) Le contexte est clairement décrit et appuyé par des observations concrètes.	/5	
b) Le problème ou le besoin d'amélioration de la formation est identifié et clairement décrit.	/5	
c) Le contexte permet de bien comprendre le problème ou le besoin d'amélioration.	/5	
d) Le problème ou le besoin d'amélioration est un enjeu réel.	/5	
Points alloués à la section 1	/20	

2. Situation désirée		
Critères	Notes	Commentaires
e) La solution proposée est clairement décrite.	/5	
f) La solution proposée résulte d'une analyse réelle des besoins et démontre une recherche réflexive des meilleures options	/5	
g) La solution proposée s'inscrit dans une démarche d'innovation pédagogique*.	/5	
h) La solution proposée est pertinente au regard de la situation actuelle. Elle permet de résoudre le problème ou de répondre au besoin qui a été présenté.	/5	
i) Le lien du projet avec les priorités institutionnelles, facultaires (CUF) ou départementales est bien démontré.	/5	
Points alloués à la section 2	/25	

***Innovation pédagogique :**

L'innovation pédagogique correspond à une nouveauté et à un changement pour une adaptation aux objectifs pédagogiques et aux étudiants. Elle s'envisage comme une réflexion pédagogique afin de promouvoir la réussite scolaire et ne se révèle une innovation pédagogique qu'à la condition qu'une pensée pédagogique l'édifie (Walder, 2013).

3. Moyens envisagés et impacts anticipés

Critères	Notes	Commentaires
j) Les modalités pédagogiques envisagées sont décrites clairement.	/5	
k) Les mécanismes d'information, de collaboration ou d'implication du personnel dans la réalisation du projet sont explicites et pertinents.	/5	
l) Le potentiel d'enrichissement d'une ou de plusieurs activités pédagogiques, du programme d'études ou de l'un de ses cheminements est démontré clairement.	/5	
m) Le potentiel de retombées concrètes sur la qualité des apprentissages d'un grand nombre de personnes étudiantes est démontré clairement.	/5	
Points alloués à la section 3	/20	

4. Réalisme, pérennité et transférabilité du projet

Critères	Notes	Commentaires
n) La disponibilité de la personne responsable du projet aux fins de sa réalisation est démontrée clairement.	/5	
o) Des moyens pertinents sont identifiés pour assurer l'avancement du projet.	/5	
p) Les éléments visant à en assurer la pérennité sont clairement décrits.	/5	
q) Le projet peut être utilisé et adapté pour d'autres activités pédagogiques ou programmes.	/5	
Points alloués à la section 4	/20	

5. Plan d'action et budget		
Critères	Notes	Commentaires
r) L'échéancier est réaliste en fonction des actions proposées.	/5	
s) Les dépenses prévues sont clairement explicitées et sont admissibles.	/5	
t) L'estimation de la charge de travail qui justifie les montants prévus ou les sommes est réaliste.	/5	
Points alloués à la section 5	/15	

Commentaires généraux	
Résultat général du projet	/100

Recommandation :

- Je recommande fortement ce projet.*
- Je recommande ce projet.*
- Je ne recommande pas ce projet.*